



Plan national
de sécurité
2016-2019

Version simplifiée

Allez ensemble
à l'essentiel



PLANNATIONAL DE SÉCURITE 2016-2019



Police

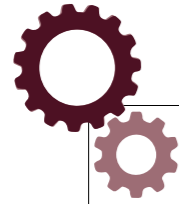


Aller ensemble
à l'essentiel

COLOPHON

Editeur responsable : Géraldine Bomal – Avenue de la Couronne 145B – 1050 Bruxelles
Coordination et rédaction finale : Aurore Sonon – Avenue de la Couronne 145B – 1050 Bruxelles
Traduction, mise en page et photographie: Direction de la communication de la police fédérale
Imprimerie : FedoPress – SPF Finances





Partie 1: Introduction

Cliquez pour plus d'infos sur...
Avant-propos
Contexte général
NCSI & PNS

Le Plan national de sécurité (PNS) est le **plan de politique stratégique de la police intégrée, son fil conducteur**. Il présente les défis de la police intégrée pour la période 2016 – 2019 en vue d'améliorer la sécurité et la qualité de vie de notre société. Chaque service de police en Belgique collabore, en fonction des tâches et compétences qui lui sont confiées, aux thèmes de politique développés dans ce plan.

Le PNS ne se suffit pas à lui-même; il s'inscrit dans un cadre de règles, directives et prévisions, et dans un climat économique contraignant. Les services de police sont en effet indissociables de la société. C'est notamment la raison pour laquelle le PNS découle de la Note-cadre de sécurité intégrale.

Les missions de la police sont fixées par la loi. Leurs fondements résident dans la loi sur la fonction de police (LFP) et dans la loi sur la police intégrée, structurée à deux niveaux (LPI). Ces lois déterminent les compétences de la police, son organisation, ses missions et leurs modalités d'exécution. Entrent également en ligne de compte le Code pénal, de même que le large éventail de lois, arrêtés et dispositions, ainsi que leurs modifications.

Ce **cadre légal** est complété par un **cadre stratégique**. Voici une liste non exhaustive de 8 sources d'inspiration stratégiques:

1. Déclarations de politique des gouvernements (dont ceux des entités fédérées) 2014 - 2019
2. Note-cadre de sécurité intégrale 2016
3. Directives des organes de sécurité nationaux
4. Directives européennes et internationales
5. Instances de contrôle de la police et recommandations du Conseil fédéral de police
6. Contexte de sécurité au niveau local
7. Vision 2025 de la police
8. Contexte de sécurité objectif et subjectif

Le Plan national de sécurité 2016 - 2019 poursuit **trois grandes ambitions**:

1. La police intégrée, avec l'ensemble de ses services et à tous les niveaux, aspire à fournir un service de qualité à la population. Tous les citoyens ont droit à un traitement correct et de qualité de leurs dossiers ou requêtes et doivent pouvoir compter sur notre sollicitude pour assurer leur sécurité et combattre les différents phénomènes criminels.
2. L'approche des phénomènes de sécurité par la police intégrée s'effectue via (1) des thèmes transversaux, (2) un fonctionnement par programmes et (3) des projets d'amélioration du travail quotidien.
3. La police intégrée organise son système de contrôle interne par le biais de ses processus de politique et d'appui. De cette manière, elle peut mobiliser son personnel avec énergie et professionnalisme afin de lutter de manière efficace et efficiente contre la criminalité et l'insécurité sur le terrain.

Ce **septième plan policier 2016-2019** est à maints égards **unique/innovant**. Il s'inscrit parfaitement dans l'esprit de la Note-cadre de sécurité intégrale (NCSI) qui constitue le cadre de référence. L'avis des entités fédérées a également été pris en compte. Des mécanismes ont en outre été prévus afin de transposer le PNS au niveau arrondissemental et au niveau local dans les plans zonaux de sécurité. Ces mécanismes sont, entre autres, l'image de la sécurité au niveau arrondissemental et local, le plan régional de sécurité pour Bruxelles et d'autres activités au niveau des arrondissements.

La **NCSI et le PNS ont été développés "en parallèle" et "conjointement"**. Des liens ont en effet été tissés entre ces deux documents stratégiques. En collaboration avec les directeurs généraux de la police judiciaire (DGJ), de la police administrative (DGA) et de la gestion des ressources et de l'information (DGR), la commissaire générale a préparé un **plan équilibré**. Dans un souci de fonctionnement policier intégré, la Commission permanente de la police locale (CPPL) a également exposé les points de vue de la police locale. Enfin, les dimensions locale, fédérée, fédérale, européenne et internationale ont également été abordées. Ce processus a à chaque fois été examiné du point de vue de la victime, de l'auteur, de la société, des autorités et des partenaires de la chaîne de sécurité.

La **NCSI fixe les thèmes de sécurité ainsi que le cadre conceptuel** auquel les différents partenaires de la chaîne de sécurité contribueront durant les prochaines années¹. Le PNS est une transposition de la NCSI en ce qui concerne la politique policière et reflète donc la contribution de la police intégrée à la politique de sécurité. On attend non seulement de la police qu'elle soit un partenaire loyal dans le domaine de la sécurité, mais également qu'elle prenne l'initiative face à certains phénomènes de sécurité en assumant un **rôle de régie**. Pour la plupart des thèmes, l'apport de l'ensemble de la police intégrée revêt une importance essentielle. L'approche intégrée des phénomènes de sécurité requiert que les différents acteurs harmonisent leurs approches respectives.

Dans l'optique de la NCSI, le PNS est également un **plan d'action concret**. Le PNS décrit, pour chacun des phénomènes de sécurité, "quel" sera l'apport "concret" de la police. Cela se traduit par des projets d'amélioration du travail quotidien et/ou un fonctionnement par programmes. Ce dernier s'applique aux phénomènes dont la connaissance est insuffisante et qui

nécessitent par conséquent une nouvelle approche. Un projet d'amélioration est une remise en cause et une amélioration des processus existants.

La NCSI aborde **15 thèmes, dont 10 clusters de sécurité et 5 thèmes transversaux** se retrouvant dans l'ensemble des phénomènes de sécurité. Par ailleurs, deux thèmes transversaux, à savoir le management de la recherche et les groupes d'auteurs, ont été ajoutés au PNS. Tous les phénomènes sont équivalents, tant pour les autorités que pour la police. La dimension trans-phénomènes doit également être soulignée.

Le schéma en page suivante illustre le lien entre les clusters et les phénomènes de la NCSI et l'apport de la police intégrée. Le PNS 2016-2019 ne tient pas seulement compte des clusters de sécurité de la NCSI, il s'inscrit également dans la lignée du Plan national de sécurité précédent (PNS 2012-2015).

Le titre du Plan national de sécurité 2016-2019, "**Aller ensemble à l'essentiel**", est axé sur la **coopération intégrale et intégrée**: la coopération "intégrée" entre la police locale et la police fédérale et la coopération "intégrale" entre la police intégrée et ses partenaires de la chaîne de sécurité.

¹ Pour plus de détails, nous renvoyons le lecteur à l'annexe « tableau récapitulatif des objectifs et acteurs concernés par thème/phénomène ».

PHÉNOMÈNE NCSI (CLUSTERS)		PROGRAMME	PROJETS AMÉLIORATION TRAVAIL QUOTIDIEN	THÈMES TRANSVERSAUX ²						
1	Radicalisation, extrémisme violent et terrorisme (y compris polarisation)*	Radicalisation, extrémisme violent et terrorisme		1. Approche administrative/échange d'informations : élément essentiel de l'approche intégrale de la criminalité organisée	2. Internet et TIC comme facilitateurs de la criminalité et pour le maintien de la sécurité et de la recherche	3. Détermination de l'identité, fraude au domicile	4. Approche axée sur le butin	5. Coopération internationale dans la lutte administrative et pénale contre les phénomènes de sécurité	6. Management de la recherche	7. Groupe d'auteurs comme approche des missions de police
2	Trafic et traite des êtres humains*	Traite des êtres humains (exploitation économique et sexuelle) Trafic des êtres humains								
3	Actualisation de la politique intégrale et intégrée en matière de drogues*	Production professionnelle et commerciale de cannabis								
		Production et marché des drogues synthétiques								
		Import et export de cocaïne								
			Hormones							
		Marchés								
4	Fraude sociale et fiscale*	Fraude sociale								
		Fraude fiscale								
5	Cybercrime et cybersecurity*	Cybercrime et cybersecurity								
6	Criminalité violente, atteinte à l'intégrité personnelle et discrimination*		Violence intrafamiliale Violence sexuelle sur des majeurs Violence sexuelle sur des mineurs Discrimination							
7	Criminalité organisée contre les biens et trafics de biens illégaux *	Criminalité organisée contre les biens par les groupes d'auteurs itinérants								
		Trafic illégal d'armes								
8	Environnement (lié à la fraude)* *	Fraude aux déchets								
			Biodiversité							
			Bien-être animal							
			Fraude à l'énergie							
9	Sécurité routière*	Sécurité routière								
10	Incivilités*	Amélioration de l'ordre public (incivilités, gestion négociée de l'espace public et transmigration illégale)								

²¹ Les thèmes transversaux sont abordés à travers chaque programme et projet d'amélioration du travail quotidien. * A fait l'objet d'une approche par programme dans le PNS 2012-2015.

Partie 2: Phénomènes de sécurité du PNS 2016-2019

[Cliquez pour plus d'infos](#)

Les chapitres suivants sont consacrés aux sept thèmes transversaux et aux dix clusters de phénomènes de sécurité.

Les priorités et les objectifs liés à chaque thème et phénomène de sécurité y sont présentés de manière succincte. Nous ne spécifions pas ici s'il s'agit d'objectifs pour la police intégrée, la police fédérale ou la police locale. Pour une vue d'ensemble des objectifs et de la contribution des acteurs concernés, nous renvoyons au tableau récapitulatif en annexe.

Pour une description plus détaillée des thèmes et phénomènes, la version "full" du PNS peut être consultée.

A. Thèmes de sécurité transversaux du PNS



[Cliquez pour plus d'infos](#)

1. APPROCHE ADMINISTRATIVE ET ÉCHANGE D'INFORMATIONS

Recours intensif à l'approche administrative de la criminalité, en prêtant attention à un échange d'informations optimal entre les différents acteurs.

1. Mieux comprendre l'approche administrative de la criminalité organisée et continuer à développer une expertise en la matière.
2. Sensibiliser, informer et former le personnel policier.
3. Détecter et signaler des points problématiques sur le plan législatif.
4. Inventorier les problèmes concrets lors de la mise en œuvre sur le terrain.
5. Soutenir les autorités lors de la mise en œuvre de projets relatifs à l'approche administrative.
6. En fonction de l'expertise, contribuer à la réalisation d'une image intégrale des processus criminels (partiels).
7. Remplir une fonction de signal vis-à-vis de la vulnérabilité d'un secteur légal utilisé par des groupes d'auteurs polycriminels.
8. Prendre des mesures afin d'empêcher l'utilisation/l'abus de certains secteurs pour commettre/faciliter des activités criminelles.
9. Mettre en œuvre la police de proximité et le cycle de l'information ainsi généré.
10. Créer de nouvelles formes de coopération pour mettre en œuvre de façon responsable la capacité et prendre des mesures à même de perturber les activités d'entreprises criminelles.
11. Se concerter avec les autorités judiciaires et veiller à une harmonisation des mesures prises.



[Cliquez pour plus d'infos](#)

2. INTERNET ET LES ICT COMME FACILITATEURS DE LA CRIMINALITÉ, DU MAINTIEN DE LA SÉCURITÉ ET DE LA RECHERCHE

Intensifier l'approche policière de la criminalité informatique, en tenant compte des évolutions d'Internet, des innovations et des nouvelles technologies.

1. Miser sur la prévention en vue d'une utilisation sûre d'Internet.
2. Élaborer une image stratégique permanente.
3. Mettre en place une meilleure détection des délits en ligne.
4. Investir dans l'accessibilité virtuelle de la police pour le citoyen.
5. Évaluer en permanence le cadre légal et les procédures techniques.
6. Organiser des formations et des recyclages.



[Cliquez pour plus d'infos](#)

3. DÉTERMINATION DE L'IDENTITÉ, FRAUDE À L'IDENTITÉ ET FRAUDE AU DOMICILE

Accorder davantage d'attention à la fraude à l'identité (pour tous les maillons de la chaîne criminelle) et à la fraude au domicile.

1. Détermination de l'identité et fraude à l'identité

1. Adopter une définition policière uniforme de la fraude à l'identité et organiser sur cette base la collecte des données policières qualitatives et quantitatives.
2. Finaliser le développement de Braingate II, la base de données spécialisée des documents faux et falsifiés.
3. Contribuer à la sécurisation des documents d'identité et de voyage ainsi que des procédures de délivrance.
4. Uniformiser la formation policière en matière de fraude à l'identité en général et de fraude documentaire en particulier.
5. Contribuer à des sessions d'information à destination des partenaires externes, publics et privés.
6. Améliorer la position d'information en obtenant un accès informatisé élargi au Registre national.
7. Veiller à une diffusion efficace de l'information non-opérationnelle en rapport avec la fraude à l'identité.
8. Initier des enquêtes en matière de fabrication et de trafic de documents faux et falsifiés.
9. Améliorer l'encodage dans la Banque de données nationale générale (BNG) des documents d'identité et de voyage perdus ou volés et assurer une exportation rapide et complète de ces informations vers les bases de données internationales.
10. Améliorer le flux d'informations opérationnelles entre la police intégrée, les parquets et les administrations concernées.

2. Fraude au domicile

1. Exécuter les dispositions légales relatives à la lutte contre la fraude sociale dans le cadre des domiciliations fictives.



Cliquez pour plus d'infos

4. APPROCHE AXÉE SUR LE BUTIN

Favoriser l'approche axée sur le butin, non seulement en matière de fraude sociale et fiscale, mais aussi pour toutes les autres formes de criminalité générant des gains illégaux.

1. Implémenter une procédure d'information pour le registre.
2. Moderniser les outils informatiques et statistiques de la police intégrée, y compris les outils informatiques et statistiques de la coopération internationale.
3. Être actif en matière de lutte contre la corruption nationale et internationale.
4. Améliorer l'image du phénomène de corruption.
5. Intégrer dans la formation de police judiciaire le mécanisme légal qui permet à la police intégrée de transmettre spontanément des informations utiles à la Cellule de traitement de l'information financière (CTIF), et mettre à jour le Guide intervention terrain en ce sens.
6. Augmenter la probabilité d'appréhender un contrevenant par l'utilisation du "data mining" et de nouvelles méthodes de détection.
7. Augmenter la probabilité d'appréhender un contrevenant, tant dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux que dans le cadre de la lutte contre le financement du terrorisme, par exemple en améliorant l'accès aux données financières.
8. Développer une approche dynamique, proactive et transversale du phénomène de la corruption.
9. Examiner systématiquement les possibilités de mise en place d'une enquête financière pour détecter le patrimoine financier d'un auteur.
10. Examiner systématiquement les possibilités de procéder à la saisie conservatoire des avantages patrimoniaux mobiliers et immobiliers obtenus de manière illicite, blanchis ou procédant du financement du terrorisme, en vue d'une confiscation.
11. Poursuivre et développer les formes actuelles de coopération et d'échange d'informations avec les administrations fédérales et régionales, notamment en vue d'une approche intégrale et intégrée de la fraude, du blanchiment et du financement du terrorisme.
12. Intensifier l'utilisation des informations que la CTIF transmet à la police intégrée.
13. Mieux maîtriser les durées de traitement des enquêtes policières, afin d'instruire et faire juger dans un délai raisonnable les faits commis dans le cadre de la délinquance économique, financière, fiscale et environnementale, en ce compris le blanchiment, la corruption à dimension nationale et internationale et le financement du terrorisme.
14. Contribuer à améliorer l'efficacité des procédures de recouvrement lorsque des confiscations sont prononcées par les cours et tribunaux.
15. Effectuer une enquête pénale d'exécution dans le chef d'auteurs (et des personnes qui les secondent) ne disposant apparemment d'aucun bien pouvant faire l'objet d'une confiscation.
16. Garantir l'accès aux informations relatives aux interdictions judiciaires enregistrées dans le Casier judiciaire central et relier ce dernier à la BNG.
17. Participer à la concertation visant à désigner une autorité responsable du suivi des sanctions financières ciblées liées au terrorisme et au financement du terrorisme (gel des avoirs).



Cliquez pour plus d'infos

5. COOPÉRATION INTERNATIONALE

Utiliser les différents instruments juridiques permettant la coopération policière internationale et les rendre davantage opérationnels là où c'est nécessaire.

1. Au niveau belge

1. Sensibiliser, informer et former le personnel policier concernant les instruments et les possibilités en matière de coopération policière européenne et internationale.
2. Actualiser les règles et l'utilisation des canaux destinés à l'échange international d'informations par la police ("modèle de choix de canal").
3. Mettre à disposition les informations internationales au niveau déconcentré et local.

2. Au niveau des pays voisins

4. Optimiser la coopération opérationnelle transfrontalière concrète avec les pays voisins.
5. Optimiser l'échange d'informations avec les pays voisins.

3. Au niveau de l'Union européenne et de l'espace Schengen

6. Poursuivre le développement, l'entretien, l'organisation et la gestion des relations avec les agences européennes (EUROPOL, EUROJUST, FRONTEX), les groupes de travail dans le cadre du Conseil européen et d'autres forums européens en matière de coopération policière et judiciaire.
7. Poursuivre la mise en œuvre au niveau national des décisions du Conseil prises à Prüm en ce qui concerne l'accès mutuel automatisé au niveau de l'EU aux banques de données (en matière d'ADN, d'empreintes digitales et de données d'immatriculation) et la mise en pratique à l'égard des autres États membres.



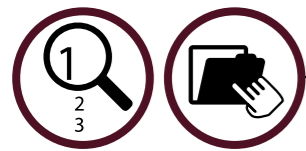
8. Participer à la dimension externe de la politique de sécurité européenne en mettant à disposition l'expertise belge dans des projets de gestion civile de crise, de réforme du secteur de la sécurité et de contrôle aux frontières extérieures, selon une approche guidée par l'information.

4. Au niveau des pays tiers

9. Évaluer le réseau des officiers de liaison.
10. Donner la priorité aux projets d'INTERPOL en fonction du retour sur investissement et de l'échange de connaissances et d'expertise avec cette organisation policière internationale.

5. Intégration de la coopération internationale dans la pratique policière quotidienne

Les trois domaines les plus visibles et les plus importants au sein desquels cette coopération opérationnelle internationale doit se concrétiser sont sans aucun doute la coopération internationale en matière d'opérations et d'interventions communes, l'échange international d'informations et, enfin, le recours aux possibilités de signalement international de personnes et d'objets.

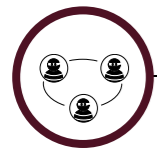


Cliquez pour plus d'infos

6. MANAGEMENT DE LA RECHERCHE

Étendre le concept de management de la recherche, entre autres aux services de recherche de la police locale, et ce en collaboration avec les autorités judiciaires.

1. Stimuler l'intégration de la notion du management de la recherche. Le management de la recherche doit se développer à trois niveaux (stratégie, gestion et dans le cadre d'affaires).
2. Sensibiliser et aider les services de recherche de la police locale afin qu'ils s'inscrivent dans ce concept, et veiller à réaliser les synergies nécessaires avec les autorités judiciaires.



Cliquez pour plus d'infos

7. APPROCHE DES MISSIONS DE POLICE ORIENTÉE VERS LES GROUPES D'AUTEURS

Déstabiliser autant que possible les groupes d'auteurs en améliorant entre autres l'image dans ce domaine.

1. Approfondir l'analyse des données de l'Image policière nationale de sécurité (IPNS) 2015 relatives aux groupes polycriminels actifs afin d'obtenir une vue d'ensemble de la problématique des groupes d'auteurs polycriminels.
2. Développer une expertise en ce qui concerne l'image tactique, aussi bien dans le contexte belge qu'europpéen.
3. Contribuer en permanence au rapport annuel relatif à la criminalité organisée en Belgique et à l'image européenne de la menace en matière de criminalité organisée en Europe.

B. Phénomènes de sécurité*



Cliquez pour plus d'infos

1. RADICALISME, EXTRÉMISME VIOLENT ET TERRORISME

S'investir dans la lutte contre la radicalisation, l'extrémisme violent et le terrorisme, en accordant une attention particulière à l'échange d'informations entre les différents acteurs.

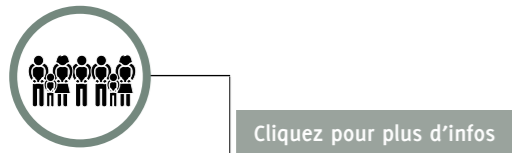
1. Garantir l'échange d'expertise et d'informations.
2. Assurer un appui aux autorités et services locaux et fédérés.
3. Participer au développement d'une communication stratégique.
4. Identifier précocement des individus et des groupes radicaux.
5. Proposer et définir des mesures de sécurisation
6. Inventorier, suivre et évaluer des mesures existantes et les nouvelles mesures à prendre, en collaboration avec les partenaires au sein de la Task Force nationale et du plan radicalisme, afin de réduire l'impact d'individus et de groupes radicaux.
7. Empêcher la transition entre le radicalisme et le terrorisme, en collaboration avec les partenaires de la Task Force nationale et du plan radicalisme.
8. Améliorer l'efficacité des mécanismes mis en place pour lutter contre le financement du terrorisme et la coopération entre les différents services compétents.
9. Évaluer l'approche judiciaire en matière de Foreign Terrorist Fighters (COL 10/2015) ainsi que l'échange d'informations et le suivi des Foreign Terrorist Fighters en provenance de Belgique (circulaire ministérielle du 21 août 2015).
10. Assurer un meilleur suivi des individus qui sont dans un processus de désengagement.
11. Développer une collaboration performante avec le secteur social en matière d'approche préventive.
12. Établir une image précise de la radicalisation dans notre pays.
13. Lutter contre les formes de criminalité pour lesquelles il est question d'abus via internet et/ou de fraude à l'identité, confisquer les moyens financiers et logistiques facilitant le processus de radicalisation jusqu'aux actes terroristes et tendre vers une harmonisation et une coopération internationale en matière de lutte contre ce phénomène.

Rôle de la police et des autorités locales, des services de sécurité et des partenaires internationaux

Le niveau local est essentiel en vue du suivi et de l'approche préventive des personnes radicalisées. Outre la coopération locale (notamment avec les autorités locales et la société civile), la coopération internationale entre les services compétents revêt naturellement une grande importance.



* Des couleurs différencient les objectifs : ceux qui renforcent le fonctionnement interne sont en vert-gris, et ceux qui visent à renforcer l'approche du phénomène sont en noir.



2. TRAFIC ET TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

Déstabiliser les organisations criminelles qui se livrent à la traite des êtres humains et les priver de leurs avantages patrimoniaux, entraver le trafic d'êtres humains et rechercher les réseaux de trafic d'êtres humains.

Traite des êtres humains

1. En ce qui concerne spécifiquement la problématique des "proxénètes d'adolescents", élaborer une approche intégrée du problème entre la police intégrée, la Justice et les acteurs sociaux en vue de la protection des victimes et de la poursuite des auteurs.
2. Contribuer à la rédaction d'une brochure relative aux indicateurs de traite des êtres humains.
3. À la demande du ministère public, évaluer la directive relative aux recherches et aux poursuites des faits de traite des êtres humains.
4. À la demande du ministère public, contribuer à la rédaction d'une directive spécifique de recherches et de poursuites destinée à lutter contre l'exploitation de la mendicité.
5. Pour autant que cela concorde avec les directives du magistrat, mener une enquête financière dans le plus grand nombre possible de dossiers relatifs à la traite des êtres humains.
6. Etablir une image du phénomène pour chaque arrondissement ainsi que de manière centralisée.
7. Contribuer au développement d'un cycle de formation de l'Institut de formation judiciaire.
8. Consolider les plates-formes structurelles en vue de l'échange d'informations et veiller au maintien ou au transfert des connaissances et du savoir-faire.

Trafic des êtres humains

1. Contribuer à la réalisation d'un addendum "trafic des êtres humains" dans le cadre du plan d'action relatif à la traite des êtres humains.
2. Recourir le plus possible à l'enquête financière.
3. Mettre en place des actions de contrôle et liens entre la problématique de la migration et le trafic d'êtres humains. Contribuer au plan d'action opérationnel EMPACT Facilitated Illegal Migration via le trafic d'êtres humains.
4. Participer au groupe de travail "transmigration", mis en place par le Secrétaire d'État à l'Asile et la Migration.
5. Contribuer à l'orientation correcte des victimes mineures d'âge.
6. Lutter contre la mobilité illégale transnationale de personnes et d'auteurs dans le cadre d'activités de trafic d'êtres humains, entraver le plus possible les possibilités de transport utilisées grâce à une approche judiciaire et administrative commune.
7. Renforcer la collaboration avec des partenaires publics et privés.
8. Recourir aux canaux d'information disponibles pour l'échange d'informations et aux mécanismes de coopération internationale (Joint Investigation Teams, Common Operations et Joint Action Days) axés sur la lutte contre le trafic d'êtres humains.
9. Etablir une image du phénomène pour chaque arrondissement ainsi que de manière centralisée.
10. Contribuer au développement du cycle de formation de l'Institut de formation judiciaire.
11. Contribuer, en tant que police fédérale, au développement et à l'échange d'expertise et de know-how au moyen d'analyses opérationnelles, tactiques et stratégiques.



3. ACTUALISATION DE LA POLITIQUE INTÉGRALE ET INTÉGRÉE EN MATIÈRE DE DROGUES

Contribuer à l'actualisation de la politique intégrale et intégrée en matière de drogues sous toutes ses formes (cannabis, drogues synthétiques, cocaïne, etc.)

Cannabis

1. Renforcer la détection des cultures professionnelles et commerciales de cannabis.
2. Développer, consolider et/ou renforcer la collaboration et l'échange d'informations avec des partenaires nationaux et internationaux.
3. Développer une approche efficace orientée vers la déstabilisation des organisations criminelles, notamment par une approche des groupes d'auteurs impliqués et du volet financier.
4. Implémenter une recherche Internet performante avec une attention particulière pour stimuler la recherche sur les forums, et sites Internet et/ou Darknet utilisés pour faciliter, organiser, et/ou exécuter la production professionnelle et commerciale de cannabis.
5. Participer à la réalisation d'un monitoring performant et permanent des marchés illégaux de la drogue belges et internationaux.
6. Organiser une équipe spécialisée dans le démantèlement de sites de production professionnelle et commerciale de cannabis.
7. Actualiser et implémenter une méthodologie policière uniforme à disposition des services de police locale et fédérale en matière de démantèlement des plantations illégales de cannabis.

Drogues synthétiques

1. Augmenter les possibilités de détection des sites de production et du trafic de drogues synthétiques.
2. Renforcer l'approche des "nouvelles substances psychoactives".
3. Implémenter et appliquer toutes les possibilités offertes par la recherche scientifique dans les enquêtes judiciaires.



4. Développer, consolider et/ou renforcer la collaboration et l'échange d'informations avec des partenaires nationaux et internationaux.
5. Développer une approche efficace orientée vers la déstabilisation des organisations criminelles, notamment par une approche des groupes d'auteurs impliqués et du volet financier.
6. Implémenter une recherche Internet performante avec une attention particulière pour les forums, sites Internet et/ou Darknet utilisés pour faciliter, organiser, et/ou exécuter la production et le trafic des drogues synthétiques.
7. Participer à la réalisation d'un monitoring performant et permanent des marchés illégaux de la drogue belges et internationaux.
8. Organiser une équipe spécialisée dans le démantèlement de laboratoires de drogues synthétiques.
9. Développer et maintenir et développer le réseau national "Drogues de synthèse".

Cocaïne

1. Augmenter les possibilités de détection de l'import/export de cocaïne s'opérant en ou via la Belgique.
2. Développer et/ou renforcer la collaboration et l'échange d'informations avec des partenaires nationaux et internationaux.
3. Développer une approche efficace orientée vers la déstabilisation des organisations criminelles, notamment par une approche des groupes d'auteurs impliqués et du volet financier.
4. Implémenter une recherche Internet performante avec une attention particulière pour les forums, sites Internet et/ou Darknet utilisés pour faciliter, organiser, et/ou exécuter l'import/export de cocaïne.
5. Participer au monitoring performant et permanent des marchés illégaux de la drogue belges et internationaux.





Hormones de croissance et stéroïdes

1. Renforcer l'approche de l'importation et la fabrication d'hormones de croissance et de stéroïdes.
2. Détecter les plantations de drogues par la police de proximité.

Marché local des stupéfiants

1. Effectuer des enquêtes sur les lieux de consommation et de petites ventes afin de mieux remonter les filières.
3. Atteindre les publics-cibles par la prévention.
4. Analyser systématiquement les smartphones à l'aide de logiciels simples et standardisés.
5. Effectuer un suivi en collaboration et avec l'appui des services spécialisés de la police fédérale et de la douane.



Cliquez pour plus d'infos

4. FRAUDE SOCIALE ET FISCALE

Contribuer à la saisie du produit des activités illicites des criminels en luttant contre la fraude sociale et fiscale et toutes les autres formes de criminalité générant des gains illégaux.

Fraude sociale

1. Prévenir les acteurs-clés.
2. Perturber le déroulement des fraudes sociales en contribuant à la prise de mesures administratives, à savoir les contrôles par secteur et cellule d'arrondissement définis dans le plan d'action du SIRS, et l'exécution des plans pour une concurrence loyale dans le secteur de la construction et celui des transports, notamment.
3. Perfectionner les méthodes et techniques d'enquête.
4. Assurer une collaboration améliorée avec les partenaires (niveaux national et international).
5. Accorder une attention spéciale à la récupération des avoirs.
6. Soutenir l'approche administrative.
7. Formaliser et partager l'analyse du phénomène.
8. Optimiser l'échange d'informations.
9. Affiner et communiquer l'expertise.
2. Partager l'expertise de la police judiciaire fédérale avec le Belgian Internet Service Center.
3. Améliorer la prévention de la fraude organisée à la TVA au moyen du "datamining" afin de pouvoir intervenir en temps opportun et, dès lors, éviter des préjudices supplémentaires.
4. Réagir rapidement en vue de la saisie optimale d'avantages patrimoniaux illégaux dans les enquêtes relatives à la fraude à la TVA organisée (principe "una via").
5. Appliquer le management de la recherche pour ce qui concerne la répression des infractions fiscales avec une attention particulière accordée aux faux ainsi qu'au rôle des co-auteurs et des personnes impliquées indirectement.
6. Porter une attention particulière à la coopération internationale en participant au projet EMPACT (European Multidisciplinary Platform against Criminal Threats) ou à travers la coopération opérationnelle.
7. Mettre en œuvre la structure optimisée de la police fédérale en prêtant une attention particulière au rôle de la police judiciaire fédérale ainsi qu'à la fonctionnalité « Team d'enquête multidisciplinaire » dans le paysage policier.
8. Assurer le recrutement d'enquêteurs financiers afin de faire face aux départs d'enquêteurs financiers et de préparer un parcours de carrière mieux adapté aux besoins du terrain.

Fraude fiscale

1. Établir une image sur la fraude organisée à la TVA, sur la fraude fiscale dans le domaine des impôts sur les revenus en abordant l'impact de l'économie numérique.



Cliquez pour plus d'infos

5. CYBERCRIME ET CYBERSECURITY

Organiser des mesures coordonnées dans l'approche de la cybercriminalité et de la cybersécurité, et renforcer à ce sujet l'expertise et les connaissances des services de police

1. Mieux lutter contre la criminalité grâce à la prévention.
2. Mener une action conjointe avec des partenaires afin de désorganiser la cyberinfrastructure criminelle et en déstabiliser le fonctionnement.
3. Assurer des enquêtes de qualité.
4. Collaborer avec les partenaires en effectuant le suivi du degré de préparation des différents acteurs sur le plan de la lutte contre la cybersécurité et la cybercriminalité, tant en ce qui concerne la capacité disponible que l'expertise présente et la réaction propre au traitement d'incidents.
5. Mener davantage d'enquêtes financières visant à récupérer un maximum d'avantages patrimoniaux illicites et à démanteler et à déstabiliser ainsi des cybercibles (inter)nationales de haute valeur (high value cyber targets).
6. Réaliser une image performante du phénomène .
7. Assurer un bon échange d'informations avec les partenaires de la police sur la base d'une imagerie performante et des activités d'enquête propres.
8. Proposer un bon renforcement des capacités afin que les acteurs concernés soient suffisamment armés dans leur lutte contre la cybercriminalité.
9. Assurer la formation et le transfert d'expertise.
10. Harmoniser le fonctionnement des divers services actifs dans ce domaine et veiller à une complémentarité et une efficacité maximales en développant une vision stratégique claire partagée à tous les niveaux.





Cliquez pour plus d'infos

6. CRIMINALITÉ VIOLENTE, ATTEINTE À L'INTÉGRITÉ PERSONNELLE ET DISCRIMINATION

Lutter contre la criminalité violente, l'atteinte à l'intégrité de la personne et la discrimination. Les groupes cibles vulnérables de notre société devront faire à cet égard l'objet d'une attention particulière

Violence intrafamiliale

1. Améliorer les données statistiques en effectuant une analyse spécifique de l'évolution du nombre de plaintes enregistrées par les services de police en tant que faits de violence entre partenaires. Réaliser une analyse spécifique genrée de l'évolution du nombre de plaintes enregistrées par les services de police en tant que faits de violence entre partenaires.
2. Veiller à ce que la police soit mieux formée (formation de base et spécifique) et correctement sensibilisée au problème.
3. Contribuer au développement d'instruments d'estimation et de gestion des risques et permettant de mieux reconnaître les signaux de violence intrafamiliale.
4. Porter une attention particulière à la sécurité de la victime, à la situation des enfants membres de la famille et aux facteurs de risque supplémentaires (COL 4/2006).
5. Contribuer au développement des initiatives des entités fédérées liées au cadre juridique de l'approche en chaîne, à la mise en place de Family Justice Centers et à d'éventuels protocoles d'accord avec d'autres services en vue d'une meilleure coopération lors de situations de crise.

Violence sexuelle sur des majeurs

1. Élaborer des profils d'auteurs inconnus de violence sexuelle, et traiter des demandes d'élaboration d'un profil d'auteur inconnu de violence sexuelle (analystes du comportement et analystes en matière de mœurs).
2. Contribuer au développement d'un instrument d'évaluation des risques afin de détecter les situations de violence sexuelle le plus rapidement possible.
3. Renforcer la connaissance et l'expertise de la police intégrée en matière de violence sexuelle sur des majeurs.
4. Continuer à renforcer l'efficacité de ViCLAS (Violent Crime Linkage Analysis System), à sensibiliser les services de police et à former.
5. Optimiser le set agression sexuelle en sensibilisant les magistrats au sein du groupe de travail concerné à l'utilisation de ce set.
6. Améliorer le déroulement de l'audition audiovisuelle de la victime.
7. Contribuer au développement des initiatives des entités fédérées liées au cadre juridique de l'approche en chaîne, à la mise en place de Family Justice Centers et à d'éventuels protocoles d'accord avec d'autres services en vue d'une meilleure coopération lors de situations de crise.
8. Contribuer à une étude de faisabilité sur la mise en place de sexual assault referral centres (SARC) en Belgique et aux projets (pilotes) en découlant.

Abus sexuels sur des mineurs

1. Mettre en place une collaboration avec les fournisseurs d'accès afin de bloquer l'accès à des sites ou des forums facilitant la diffusion de matériel pédopornographique en déterminant des procédures en concertation avec tous les acteurs (justice, fournisseurs d'accès et Child Focus).
2. Mettre en place une collaboration avec les fournisseurs de services d'hébergement établis sur le territoire belge en vue de la suppression des contenus pédopornographiques en déterminant des procédures en concertation avec tous les acteurs (justice, fournisseurs de services d'hébergement et Child Focus).
3. Coordonner les efforts déployés dans le cadre des enquêtes sur Internet en utilisant le flux d'informations d'Europol, d'Interpol et de Child Focus.
4. Entamer et appuyer des enquêtes en vue de l'identification des victimes et des auteurs.
5. Orienter les efforts par divers moyens (banques de données Europol, analyse de risques, analyse financières, moyens technologiques, Internet, synergies et coopérations).
6. Optimiser le flux d'informations internationales.
7. Contribuer à l'adaptation et à l'évaluation des articles de loi relatifs aux abus sexuels sur mineurs liés à l'IT en fournissant une expertise en matière de matériel lié à l'IT (expérience et approche policières).
8. Contribuer au développement des initiatives des entités fédérées liées au cadre juridique de l'approche en chaîne, à la mise en place de Family Justice Centers et à d'éventuels protocoles d'accord avec d'autres services en vue d'une meilleure coopération lors de situations de crise.

Discrimination

1. Encourager l'ensemble du personnel, et en particulier les personnes de référence en matière de discrimination et de délits de haine, à suivre des formations.
2. Désigner des fonctionnaires de police de référence dans chaque zone de police et unité de première ligne de la police fédérale qui suivront la formation organisée par Unia (Centre interfédéral pour l'égalité des chances) en cette matière (COL 13/2013).
3. Assurer une communication et une sensibilisation régulières au sujet de la diversité, en partenariat avec Unia.
4. Mener une politique active de diversité.





Cliquez pour plus d'infos

7. CRIMINALITÉ ORGANISÉE CONTRE LES BIENS ET TRAFICS DE BIENS ILLÉGAUX

Mener une politique particulièrement dissuasive dans le domaine de la criminalité contre les biens, en mettant l'accent sur les cambriolages dans les habitations commis par des auteurs itinérants et sur l'identification des armes utilisées pour commettre des faits criminels

Criminalité organisée contre les biens par les groupes d'auteurs itinérants

1. Axer davantage l'approche sur la structure des groupes d'auteurs et des réseaux.
2. Intensifier l'approche internationale en concourant à une approche coordonnée au niveau européen.
3. Effectuer un travail de dissuasion en investissant davantage dans des contrôles ciblés d'itinéraires, de personnes et de marchandises, de hot times ou de hot spots, en vue de détecter et de lutter contre les groupes d'auteurs itinérants.
4. Contribuer à une approche intégrée du recel.
5. Contribuer à une approche administrative ciblée des groupes d'auteurs itinérants.
6. Encourager la contrôles ciblés et la collaboration avec les associations professionnelles.
7. Produire une image précise et actualisée.
8. Professionnaliser la recherche.
9. Accorder une attention particulière aux signaux/indicateurs de faits criminels commis par des groupes d'auteurs itinérants lors des missions administratives.
10. Renforcer la coopération avec les partenaires publics et privés.
11. Contribuer à la détermination correcte de l'identité des auteurs.
12. Contribuer au développement d'une approche spécifique pour les mineurs.
13. Renforcer la collaboration policière interne.
3. Contribuer à une politique de recherche renforcée concernant la possession d'armes à feu illégales.
4. Développer une approche renforcée et coordonnée du trafic d'armes en Belgique, par l'organisation d'un meilleur échange d'informations et d'une meilleure concertation stratégique entre tous les services administratifs et judiciaires.
5. Rechercher et poursuivre efficacement le trafic et le commerce illégal d'armes via Internet (Darknet, deepweb, ...).
6. Renforcer la recherche et intensifier les poursuites du trafic d'armes à feu afin d'arrêter l'approvisionnement du milieu criminel, notamment en fournissant un appui de qualité.
7. Renforcer la collaboration et l'échange d'informations avec les partenaires nationaux tels que les Régions, les Provinces, les Douanes, le SPF Justice, le Banc d'épreuves de Liège et le secteur privé, ...
8. Adapter l'approche policière pour une réglementation plus uniforme (révision de la directive européenne 91/477/CEE).
9. Renforcer la collaboration internationale.
10. Outre la saisie, contribuer à la confiscation maximale des armes impliquées dans des faits criminels et la confiscation des avantages patrimoniaux tirés illégalement de la vente des armes illégales.
11. Améliorer l'image relative au trafic d'armes et aux saisies d'armes à feu illégales sur le plan de l'enregistrement et de l'expertise.
12. Participer au monitoring et à l'évaluation du marché illégal des armes à feu.
13. Développer une expertise accrue des acteurs-clés dans la lutte contre le trafic d'armes, entre autres, à travers des formations spécifiques et un échange de bonnes pratiques au sein du réseau experts armes de la police intégrée.

Trafic illégal d'armes

1. Contribuer à l'amélioration de la déclaration et de l'enregistrement dans le Registre central des armes d'armes, qui sont détenues illégalement par leur propriétaire, sans que cela donne lieu à des poursuites.
2. Informer et sensibiliser les propriétaires d'armes à feu sur l'obligation de signaler l'aliénation par vol ou perte d'une arme à feu enregistrée.



Cliquez pour plus d'infos

8. ENVIRONNEMENT

Dans le cadre étendu de la criminalité environnementale (fraude aux déchets, bien-être animal, fraude écologique, espèces animales et végétales menacées), continuer à organiser, avec l'ensemble des partenaires, une approche intégrée et multidisciplinaire

1. Protéger l'environnement et la santé publique contre les effets néfastes de la fraude aux déchets, en adoptant une approche intégrée et multidisciplinaire de cette forme de fraude.
2. Renforcer l'approche du trafic d'espèces animales et végétales menacées.
3. Renforcer le maintien du bien-être des animaux.
4. Renforcer l'approche de l'Eco fraude en améliorant la qualité des constatations judiciaires.
5. Améliorer le fonctionnement interne en la matière (gestion des connaissances, gestion de l'information, synergie/coopération et échange d'informations).



Cliquez pour plus d'infos

9. SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Veiller à un contrôle suffisant et de qualité du respect du code de la route par des collègues correctement formés et équipés, dans le but de réduire considérablement le nombre de décès sur les routes, en collaboration avec nos partenaires et autorités

1. Effectuer le nombre de contrôles axés sur les phénomènes et les groupes cibles prioritaires conformément aux directives des États généraux.
2. Améliorer la qualité des contrôles et des constatations.
3. Veiller à ce que les contrôles et les constatations soient effectués par des collaborateurs compétents, formés et équipés de manière optimale pour l'exécution de leurs missions sur le terrain.
4. Optimiser la qualité de l'enregistrement des accidents.
5. Procéder à un contrôle routier standard lors de tout contact avec un conducteur d'un véhicule motorisé.
6. Veiller au respect des règles de circulation en vigueur pour les usagers faibles en prêtant une attention particulière au port de l'équipement de protection, aux règles de priorité, à la position sur la chaussée et à l'importance de la visibilité.
7. Miser autant que possible sur l'automatisation des contrôles routiers, des constatations et du traitement par le biais des (nouvelles) technologies.
8. Augmenter la performance des banques de données de circulation pour procéder à des contrôles et des constatations sur le terrain, les analyser/enrichir et établir des liens avec d'autres banques de données internes et externes à la police.
9. Concourir à l'élaboration d'une politique intégrale de sécurité.
10. Renforcer la fonction d'avis et de signal de la police.





Cliquez pour plus d'infos

10. AMÉLIORER L'ORDRE PUBLIC (INCIVILITÉS, GESTION NÉGOCIÉE DE L'ESPACE PUBLIC ET TRANSMIGRATION ILLÉGALE)

Maintenir les efforts en matière de lutte contre les incivilités et mettre en application la gestion négociée de l'espace public. Poursuivre, par ailleurs, la lutte contre la transmigration illégale.

Incivilités

1. Détecter des situations problématiques et échanger des informations afin de les résoudre le plus rapidement possible pour éviter qu'elles ne s'aggravent.
2. Mettre en œuvre une approche axée sur les auteurs.

Gestion de l'espace public

1. Contribuer à la refonte des textes légaux et réglementaires.
2. Améliorer l'équipement pour le maintien de l'ordre public.
3. Améliorer la formation et l'entraînement (formation de base, formation continuée, lieux d'entraînement).

Gestion de l'information de police administrative

1. Poursuivre le développement de BEPAD. (Police administrative).
2. Assurer un monitoring des médias sociaux.
3. Faciliter l'échange d'informations et de bonnes pratiques avec les partenaires internationaux.

Amélioration la qualité du service de la police intégrée

1. Mettre en œuvre la loi relative aux sanctions administratives communales et régionales.
2. Créer, mettre en œuvre et développer le Centrex police administrative qui puisse mettre ses connaissances et son expertise à la disposition de la police intégrée de façon structurée et proactive.

Lutte contre la transmigration illégale (transit illégal et migration illégale)

1. Mettre en place une plate-forme "smart borders".
2. Améliorer le screening de base (aptitudes en profiling et connaissance des documents d'identité faux et falsifiés) effectué par les services de première ligne de tous les postes frontières.
3. Simplifier et faciliter la prise en charge de grands groupes de trans migrants interceptés par des équipes de terrain.

**Partie 3:
Les plans zonaux de sécurité (PZS) et le plan régional de sécurité pour Bruxelles**

Cliquez pour plus d'infos

Trois thématiques facilitent la coordination des niveaux fédéral et local par le biais du niveau arrondissemental.

- **Image plus diversifiée de la sécurité au niveau national, arrondissemental et local.**
Une adaptation éventuelle des phénomènes au niveau local est à prévoir pour des problèmes de sécurité nouveaux ou moins bien maîtrisés qui n'ont pas été intégrés dans tous les PZS. Le PNS sera actualisé en permanence avec les différentes images de phénomène Cette image sera élargie jusqu'au niveau arrondissement.
- **Harmonisation des PZS avec la NCSI et le PNS, avec le niveau arrondissemental comme "facilitateur".**
Le gouvernement envisage de prolonger de 2 ans les PZS actuels soit jusque fin 2019. Pour mieux correspondre au PNS, ils pourront être adaptés via un addendum. A l'avenir, les nouveaux PZS porteront sur la période 2020-2025.
Les thèmes nationaux sont affinés via le niveau arrondissemental afin de correspondre aux problématiques locales auxquelles les zones de police sont confrontées. Ce niveau constitue une plateforme de concertation/coordination pouvant faciliter la coordination top-down et bottom-up. Pour y parvenir, le DirCo joue un rôle de facilitation et de coordination dans la transposition du PNS ainsi que dans la réalisation et le suivi des PZS, il communique avec les zones de police locale au sujet du PNS et relaie avec le DirJud les points d'attention au niveau de l'arrondissement. Le procureur du Roi mène sa propre politique criminelle au niveau de son arrondissement; il est assisté par le DirJud en particulier concernant le management de la recherche. Enfin, l'auditeur du travail joue essentiellement un rôle en matière de fraude sociale.
- **Une harmonisation du plan régional de sécurité pour Bruxelles avec la NCSI et le PNS**
À la suite de la dernière réforme de l'État, un plan régional de sécurité sera dressé pour l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale afin d'y assurer une politique de sécurité urbaine intégrée, et ce, à l'aide d'un plan de police suprazonal. Les six zones doivent satisfaire leurs besoins sécuritaires propres mais aussi développer une politique et une vision globale qui aura pour objectif d'intégrer leurs plans zonaux respectifs de manière harmonieuse aux plans régional et national de sécurité.

³ Directeur coordonnateur administratif de la direction de coordination et d'appui déconcentrée

⁴ Directeur judiciaire de la direction judiciaire déconcentrée

Partie 4: Ressources et conditions

Cliquez pour plus d'infos

La mise en œuvre du PNS 2016-2019 tient aux moyens disponibles et à un certain nombre de conditions. La réussite de son exécution passera, d'une part, par une plus grande professionnalisation de la gestion interne et, d'autre part, par la mise en place d'un fonctionnement par programmes et de projets d'amélioration dans le travail quotidien.

Le PNS se veut **très ambitieux**. Cela pose la question des moyens à disposition de la police. Les autorités de tutelle de la police doivent dès lors examiner et prévoir les moyens nécessaires pour la police. Toute organisation saine s'efforce d'améliorer son efficacité et son efficacité. Cela ne contribue pas seulement à un climat socio-économique sain, mais constitue également un défi lorsqu'il s'agit d'exécuter les tâches essentielles avec les moyens attribués, d'élaborer une politique proactive et, dans le cas de la police, d'assurer des missions supplémentaires résultant d'incidents de sécurité et de situations d'urgence.

La police reste dynamique et travaille de manière orientée vers les résultats, tout en **mettant en œuvre de manière optimale les moyens et la capacité attribués**. L'optimisation de la police fédérale, le plan relatif aux tâches (essentielles) et les conditions pour les services de police locale sont des facteurs essentiels à cet égard. Une **collaboration** entre les zones de police locale et la police fédérale, d'une part, et entre la police intégrée et d'autres partenaires, d'autre part, s'impose plus que jamais.

L'**optimisation** a pour objectif de simplifier la structure organisationnelle, de diminuer l'overhead et d'augmenter la capacité opérationnelle sur le terrain. En ce qui concerne le **plan relatif aux tâches essentielles**⁵, il s'agit d'examiner quelles tâches peuvent être supprimées ou confiées à des partenaires publics ou privés.

La police poursuit ses efforts en termes de **contrôle interne** et de **modernisation de la gestion**, en particulier en matière d'innovation, d'ICT, de moyens logistiques et financiers adéquats et, last but not least, de mise en œuvre efficace du personnel.

La gestion interne de la police fédérale doit se caractériser par une plus grande professionnalisation (offre de services à la demande, proactivité, responsabilité sociale des entreprises et orientation client), de plus d'efficacité (optimisation des processus d'appui, qualité, collaboration) et de plus d'innovation (sur le plan de la technologie et/ou des systèmes d'information, p. ex. : le travail mobile, i-police, ainsi que de la politique des ressources humaines, p. ex. : la vision sur l'enseignement policier).

En plus de l'exécution des sept fonctionnalités de base, la **police locale** joue un rôle de plus en plus important en tant que partenaire de la police fédérale dans la lutte contre des problèmes de sécurité spécifiques, ce qui concrétise de plus en plus un fonctionnement intégré. Un appui efficace fourni par la police fédérale en matière d'ICT constitue toujours un facteur critique de succès dans le domaine de l'appui à la gestion d'entreprise. De manière générale, il convient de tendre vers une diffusion maximale du savoir-faire et des bonnes pratiques au sein de la police intégrée et d'assurer une transparence opérationnelle. En outre, le gouvernement a marqué son accord quant à la mise à disposition des moyens nécessaires pour le développement d'i-police et de l'Enterprise Communication System (ECS). Enfin, le gouvernement encourage les agrandissements d'échelle (synergies et fusions entre zones de police).

Ces conditions requièrent une **approche globale dépassant les frontières**. La police fédérale, la police locale et leurs partenaires doivent **diriger leur réflexion** vers l'avenir et **agir de manière flexible**.

⁵ Le plan relatif aux tâches essentielles est un exemple de réorientation et de flexibilité au sein du cadre de politique qui contribue à définir la stratégie de la police. Conformément à l'accord du gouvernement fédéral, une réflexion a été initiée dans le courant de l'année 2015 sur les tâches essentielles dévolues aux services de police. L'objectif global est de pouvoir assurer une présence policière plus importante sur le terrain, mais aussi de pouvoir libérer plus de personnel et de moyens pour l'exécution de missions prioritaires.

Partie 5: Suivi et évaluation

Cliquez pour plus d'infos

Élaborer des plans efficaces est une chose. Mais ils doivent ensuite être mis en œuvre, suivis, évalués et, le cas échéant, adaptés et il convient surtout de les budgétiser au mieux.

Les ministres de la Sécurité et de l'Intérieur et de la Justice s'engagent à assurer l'exécution et l'évaluation de la NCSI et du PNS. Aussi bien la NCSI que le PNS prévoit un **suivi permanent des thèmes relatifs à la sécurité** jusqu'au niveau de la police locale. Le suivi et l'évaluation des deux plans de politique se dérouleront de manière cohérente et synchronisée.

Le **Conseil fédéral de police** est chargé de l'évaluation globale du fonctionnement et de l'organisation de la police fédérale et des services de police locale. En outre, le Conseil fédéral de police veillera à la cohérence entre cette évaluation et celle de la NCSI. Au sein du Conseil fédéral de police, des accords seront conclus avec la commissaire générale et le président de la CPPL au sujet de la méthodologie, de la procédure et du timing à appliquer dans le cadre du suivi et de l'évaluation du PNS.

La police fédérale développera et appliquera un **système de monitoring uniforme** pour le suivi et l'évaluation des objectifs du PNS qui tombent sous sa responsabilité. Ce système de suivi sert de base pour **rendre des comptes** au Conseil fédéral de police et aux autorités. L'exécution du PNS fait l'objet d'un suivi annuel. Au terme de la période d'exécution, une évaluation finale globale est effectuée sur la base de critères d'évaluation déterminés préalablement.

La **police locale** assure le suivi de sa propre contribution au PNS via les plans zonaux de sécurité. L'évaluation de ces plans au niveau local s'effectue au sein des conseils zonaux de sécurité.

Le monitoring et l'évaluation du PNS doivent être considérés comme une **opportunité commune de réflexion et d'orientation** permettant une réorientation et un réajustement éventuels de la politique policière. Des organes de concertation tels que le conseil zonal de sécurité, les concertations provinciales et le Conseil fédéral de police ont ici un rôle fondamental à jouer.

Le nombreux types de plans élaborés à différents niveaux doivent constituer un ensemble cohérent et se renforcer mutuellement. En concertation avec le Dirjud, le **DirCo** doit jouer un rôle d'intégration essentiel dans l'harmonisation des deux niveaux de la police et la coordination de l'exécution du PNS. Ils prendront des initiatives communes à cet effet.

Le **plan régional de sécurité** pour l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale est établi en concordance avec la NCSI et le PNS. Le conseil régional de sécurité est chargé du monitoring de l'exécution de ce plan de sécurité.

Le **plan relatif aux tâches (essentielles)** de la police, l'**optimisation** de la police fédérale, la **capacité** de cette dernière ainsi que la modernisation de sa gestion feront également l'objet d'un suivi et d'une évaluation.